AR PREFECTURE

082-218201127-20190305-CM20190305_24-DE Regu le 07/03/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux ETAIENT REPRESENTES:

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), Maire,

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT(représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

24 - 05 mars 2019

24. OPAH – attribution d'une subvention communale à des propriétaires bailleurs, SCI Luka Immobilier – Dossier façade

Rapporteur: Monsieur CASSIGNOL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

Vu la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

Vu la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

Vu la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

AR PREFECTURE

082-218201127-20190305-CM20190305_24-DE Regu le 07/03/2019

> Vu la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH): animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

> Vu la délibération n°21 du 19 Décembre 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2018,

> Vu la demande de subvention en date du 22/11/2018 de SCI LUKA IMMOBILIER (M. PONCHON) propriétaire bailleur, demeurant, 13 rue du Bresidou 82200 MOISSAC,

> Vu l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 4/10/2018, 13/11/2018 et 12/12/2018, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 20/12/18,

> Considérant que la SCI LUKA IMMOBILIER (M. PONCHON) remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH.

> Considérant, en effet, que la SCI LUKA IMMOBILIER (M. PONCHON) met en œuvre des travaux de ravalement de façade dans le périmètre défini par la convention, à savoir 3 Bis Bd Léon Cladel, 82 200 Moissac. Le montant de ces travaux est de 6 104 € HT soit 7 325 €

> Considérant que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 50% aux propriétaires. Pour le ravalement de façade, le montant de la subvention est de 60€/m2 plafonné à 3 000 € / façade.

Récapitulatif

Adresse immeuble	3 Bis Bd Léon Cladel 82200 Moissac
Type de travaux/dossier	façade
Montant Travaux TTC	7325 €
Montant total travaux HT	6104 €
Montant subvention Moissac	3000 €
Reste à charge	4325 €
Surface façade	115 m2

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de verser à SCI LUKA IMMOBILIER (M. PONCHON) une subvention de 3 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché, La Première Adjointe au Maire,

Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :